



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 75

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°75 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Personnel : modifications du tableau des emplois

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Des recrutements sont en cours ou à venir. Pour cela, il est nécessaire de créer les postes suivants. Aussi, au terme des procédures, si les recrutements de fonctionnaires sur ces emplois se révèlent être infructueux, les besoins du service justifieront les recrutements d'agents contractuels sur des engagements d'une durée de 3 ans, dans les conditions prévues par l'article 332-8-2° du Code Général de la Fonction Publique.

Service	Intitulé du poste	Quotité de travail	Motifs	A créer	A autoriser aux agents contractuels
Petite enfance	Assistant éducatif petite enfance (Blavozy)	28h	Mutation	Oui Grades Agent social principal de 2è classe + Agent social principal de 1è classe	Non
Petite enfance	Assistant éducatif petite enfance (Brives- Ch.)	17,50h	Démission	Oui Grades Agent social principal de 2è classe + Agent social principal de 1è classe	Non
Ingénierie Infrastructure voiries réseaux divers	Chef de projet infrastructures	35h	Mobilité interne	Non	Oui, dans le cadre d'emplois des ingénieurs
CRD	Assistant d'enseignement artistique	10,17/20	Intégration du personnel de l'école de musique de L'Ance-à-l'Arzon	Oui Grade Assistant d'enseignement artistique	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique
CRD	Assistant d'enseignement artistique	2,5/20	Intégration du personnel de l'école de musique de L'Ance-à-l'Arzon	Oui Grade Assistant d'enseignement artistique	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique
CRD	Assistant d'enseignement artistique	11,92/20	Intégration du personnel de l'école de musique de L'Ance-à-l'Arzon	Oui Grade Assistant d'enseignement artistique	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique

Délibération n°75 du 08/07/2024

CRD	Assistant d'enseignement artistique	4,75/20	Intégration du personnel de l'école de musique de L'Ance-à-l'Arzon	Oui Grade Assistant d'enseignement artistique	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique
CRD	Assistant d'enseignement artistique	15,67/20	Intégration du personnel de l'école de musique de L'Ance-à-l'Arzon	Oui Grade Assistant d'enseignement artistique	Oui, dans le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique

Les emplois devenus vacants au tableau des emplois pourront être supprimés par délibération du Conseil après avis préalable du Comité Social Territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des postes suivants :
 - 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet (28/35),
 - 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps non complet (28/35),
 - 1 poste d'agent social principal de 2ème classe à temps non complet (17,5/35),
 - 1 poste d'agent social principal de 1ère classe à temps non complet (17,5/35),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (10,17/20),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (2,5/20),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (11,92/20),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (4,75/20),
 - 1 poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet (15,67/20),
- VALIDE la proposition de Monsieur le Président concernant les recrutements d'agents contractuels sur les postes de :
 - chef de projet infrastructures,
 - assistants d'enseignement artistique,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 76

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°76 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet : Régime indemnitaire des assistants et professeurs d'enseignement artistique

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Un arrêté du 19 juillet 2023 a ouvert la possibilité d'une augmentation de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) pour les assistants et professeurs d'enseignement artistique.

Cette prime a été instituée par le décret n°93-55 du 15 janvier 1993, initialement au bénéfice des enseignants du second degré.

Les assistants et professeurs d'enseignement artistique ne bénéficient pas du RIFSEEP.

L'ISOE repose sur une part fixe, une part modulable et une part fonctionnelle qui n'a pas vocation à être transposée dans la fonction publique territoriale.

Le montant maximal affecté à la part fixe qui était auparavant de 1 274,87 € est désormais porté à 2 550 € par an.

La part modulable liée à des tâches de coordination du suivi pédagogique n'évolue pas. Elle reste fixée à 1 497,84 €.

Le régime indemnitaire fixe des enseignants artistiques est donc le suivant :

TYPE D'AGENT	PART FIXE ACTUELLE	PART MODULABLE ACTUELLE	R.I. ANNUEL ACTUEL	PART FIXE FUTURE	PART MODULABLE FUTURE	R.I. ANNUEL FUTUR MAXI
Enseignant	1274,87 €	0 €	1 274,87 €	2 550 €	0 €	2 550 €
Enseignant responsable pédagogique	1274,87 €	1 497,84 €	2 772,71 €	2 550 €	1 497,84 €	4 047,84 €

Il est proposé d'augmenter au 1^{er} septembre 2024 la part fixe de l'ISOE pour la porter à 2 550 €.

Le Comité Social Territorial a été consulté le 10 juin 2024 et a donné un avis favorable.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de modifier l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves applicable aux cadres d'emplois des assistants et des professeurs d'enseignement artistique, dans les conditions décrites dans la présente délibération, à compter du 1^{er} septembre 2024,
- RAPPELLE que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le montant afférent au régime indemnitaire individuel,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 78

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°78 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Alexandra GENTES Commande publique

Objet :	Avenant n°1 : Gestion des 4 déchetteries - lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Président,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché n°2020135 pour la gestion des 4 déchetteries – lot n°2 : collecte et tri des déchets classiques,

CONSIDÉRANT l'injonction de la DREAL fin 2022 pour la mise en place d'une caractérisation des déchets « gravats » dont une partie catégorisée en « tout venant » par le titulaire du marché, la société S.R.V.V.,

CONSIDÉRANT que cette caractérisation a une incidence financière importante,

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire du COVID a entraîné une modification des habitudes sociétales et de ce fait, une augmentation des travaux dans les maisons, ayant pour conséquence une évolution des consommations et des utilisations des déchetteries, traduites par une augmentation globale des tonnages,

CONSIDÉRANT le service public et l'intérêt général,

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 au marché de « gestion des 4 déchetteries, lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques » ayant reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 25 juin 2024 pour une augmentation de 10 % du montant initial, soit un nouveau montant du marché de 3 556 353,00 € HT,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour la gestion des 4 déchetteries, lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques, ci annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de la Communauté d'agglomération à signer ledit avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 78

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°78 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Alexandra GENTES Commande publique

Objet :	Avenant n°1 : Gestion des 4 déchetteries - lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques
----------------	--

Rapporteur : Frédéric GIMBERT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-10,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023 adoptée en application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'un certain nombre de compétences à Monsieur le Président,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le marché n°2020135 pour la gestion des 4 déchetteries – lot n°2 : collecte et tri des déchets classiques,

CONSIDÉRANT l'injonction de la DREAL fin 2022 pour la mise en place d'une caractérisation des déchets « gravats » dont une partie catégorisée en « tout venant » par le titulaire du marché, la société S.R.V.V.,

CONSIDÉRANT que cette caractérisation a une incidence financière importante,

CONSIDÉRANT que la crise sanitaire du COVID a entraîné une modification des habitudes sociétales et de ce fait, une augmentation des travaux dans les maisons, ayant pour conséquence une évolution des consommations et des utilisations des déchetteries, traduites par une augmentation globale des tonnages,

CONSIDÉRANT le service public et l'intérêt général,

CONSIDÉRANT l'avenant n°1 au marché de « gestion des 4 déchetteries, lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques » ayant reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 25 juin 2024 pour une augmentation de 10 % du montant initial, soit un nouveau montant du marché de 3 556 353,00 € HT,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 pour la gestion des 4 déchetteries, lot n°2 : collecte et traitement des déchets classiques, ci annexé,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant de la Communauté d'agglomération à signer ledit avenant.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 79

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°79 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Enora BRESSO Juridique
Affaire suivie par : Didier SABOURAULT

Objet :	Mutation foncière au profit du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Loire (SDIS 43) - Cession des casernes de Craponne sur Arzon et du Puy-en-Velay
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L-5211-37, L 1311-13 et L.1424-1 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment son article L 1212-1,

Considérant que Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la loi n°96-369 du 3 mai 1996, modifiée par la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et codifiée aux articles L. 1424-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, a modifié l'organisation des services d'incendie et de secours en confiant aux seuls Services Départementaux d'Incendie et de Secours, établissements publics administratifs communs aux départements, aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie, la gestion des moyens de secours antérieurement confiés à ces communes et établissements publics,

Considérant que Monsieur le Président explicite aux membres du Conseil communautaire que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43) dispose, pour ses centres d'incendie et de secours, de bâtiments dont la majeure partie est construite sur sol d'autrui et mise à disposition dans le cadre de conventions signées avec les collectivités propriétaires desdits bâtiments,

Considérant que Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que dans le cadre du passage obligé à l'instruction comptable M57 au 1er janvier 2024, le SDIS 43 n'est plus en mesure de bénéficier du FCTVA pour les investissements réalisés dans lesdits bâtiments et doit disposer d'un inventaire de ses immobilisations en conformité avec le statut juridique des casernes, que, par conséquent il importe d'opérer les régularisations foncières requises, à savoir que le SDIS 43 devienne propriétaire des parcelles concernées.

Considérant que Monsieur le Président précise aux membres du Conseil communautaire que, pour la Communauté d'agglomération du PUY-EN-VELAY, deux centres d'incendie et de secours sont concernés :

- le centre d'incendie et de secours situé au PUY-EN-VELAY, construit sur les parcelles cadastrées Section AC Numéros 0005 ; 0006 ; 0007 ; 0359 ; 0360 et 0369; pour une surface respective de 148,00 m² ; 167,00 m² ; 074,00 m² ; 2.565,00 m² ; 668,00 m² et 174,00 m² . Les parcelles AC 7, AC 359, AC 360 et AC 369, ainsi que les parcelles AC 11 et AC 376, propriétés de l'agglomération, sont concernées par la cession projetée.
- le centre d'incendie et de secours situé a CRAPONNE-SUR-ARZON, construit sur la parcelle cadastrée Section AX Numéro 0330, pour une superficie de 1.979,00 m².

Considérant que Monsieur le Président fait état aux membres du Conseil communautaire de la demande formulée par le SDIS 43 de régulariser ladite situation en se portant acquéreur – à l'euro symbolique – des parcelles sus-décrites,

Délibération n°79 du 08/07/2024

Considérant la saisine du service des Domaines, lequel a répondu que, dans le contexte du projet et compte tenu du caractère de l'opération (transfert de propriété de bâtiments dans le cadre de prescriptions réglementaires, entre collectivité et établissement public, à l'euro symbolique et par acte administratif), l'avis domanial n'était pas requis,

Considérant que Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire l'intérêt d'opérer la mutation foncière requise,

Considérant que Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire les dispositions combinées des articles L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 1212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, savoir que ladite mutation sera opérée en la forme administrative,

Considérant que Monsieur le Président rapporte aux membres du Conseil communautaire que l'intégralité des droits, frais et honoraires afférents à ladite mutation foncière sera supportée par le SDIS 43,

Considérant que l'accord du Conseil communautaire est requis quant à :

- Approuver la mutation foncière ci-avant explicitée, et ce à l'euro symbolique,
- Dire que l'intégralité des droits, frais et honoraires afférents à ladite mutation foncière sera supportée par le SDIS 43,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la cession de l'assiette foncière des centres de secours situés sur les communes du Puy-en-Velay et de Craponne-sur-Arzon, et ce à l'euro symbolique,
- DIT que l'intégralité des droits, frais et honoraires afférents à ladite mutation foncière sera supportée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire (SDIS 43),
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 80

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°80 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Regine JOUVE Juridique

Objet :	Convention d'utilisation de locaux de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (Maison de la Jeunesse - Fontelines 43270 Allègre) au profit du Collège du Mont Bar d'Allègre
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le collège du Mont Bar d'Allègre utilise chaque année scolaire, le local « salle de classe environnement » d'une surface de 157,96 m² de la maison de la jeunesse d'Allègre, dont la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire, pour la pratique des cours d'éducation physique et sportive des élèves.

Une convention tripartite de mise à disposition des locaux au collège du Mont Bar est signée chaque année entre le président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, le principal du collège du Mont Bar et le Conseil Départemental de la Haute-Loire.

Pour l'année scolaire 2023/2024 la redevance d'occupation a été fixée à un taux horaire de 6,00 euros payable au terme de l'occupation par le collège du Mont Bar en fonction du nombre d'heures réel d'utilisation, de l'ordre d'une centaine d'heures. Les charges d'eau, d'électricité et de gaz sont incluses dans ce taux horaire.

Au titre de ses compétences, le Département 43 participe à la prise en charge des frais de fonctionnement des équipements couverts pour les cours d'éducation physique et sportive dispensés par le collège.

Il convient de renouveler la convention d'utilisation de ce local de la maison de la jeunesse d'Allègre, classée dans le domaine public, pour la prochaine année scolaire.

Compte tenu de l'augmentation constante des coûts de l'énergie et pour tenir compte d'une équité entre les différents utilisateurs de la maison de la jeunesse d'Allègre, il est proposé d'appliquer le taux horaire de 7,00 euros pour la signature de la prochaine convention à établir pour l'année scolaire 2024/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la fixation de la redevance d'occupation au tarif horaire de 7,00 euros payable annuellement, au terme de l'occupation, à compter de la signature de la prochaine convention de mise à disposition de la salle de la maison de la jeunesse d'Allègre, au profit du collège du Mont Bar, pour l'année scolaire 2024/2025 et pour les années suivantes,
- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition correspondante, pour l'année scolaire 2024/2025 au tarif horaire de 7 € selon le nombre d'heures d'utilisation de la salle, qui seront communiquées au bailleur par le collège, au terme de la convention annuelle.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°80 du 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_225-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 81

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°81 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Catherine MALAVAL Travaux/Ingénierie

Objet :	Adhésion au groupement de commandes porté par les Syndicats Départementaux d'Énergies de l'Ariège (SDE09), de l'Aveyron (SIEDA), du Cantal (SDEC), de la Corrèze (FDEE 19), du Gard (SMEG), du Gers (SDEG), de la Haute-Loire (SDE 43), des Hautes-Pyrénées (SDE65) du Lot (TE46), de la Lozère (SDEE), des Pyrénées-Orientales (SYDEEL 66), du Tarn (SDET) et du Tarn-et-Garonne (SDE82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Départemental d'Énergie du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergie du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergie du Lot (FDEL), le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65), le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Électricité du Pays Catalan (SYDEEL 66), le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn (SDET) et le Syndicat Départemental d'Énergie de Tarn-et-Garonne (SDE82) :

- ont constitué un groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur ;

- qu'en leur qualité de Membres Pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs.

Considérant que les Membres pilotes précités souhaitent renforcer les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires en les regroupant au sein d'un groupement de commandes qui se matérialise par une nouvelle convention constitutive entre ses membres.

Considérant que cette nouvelle convention constitutive entraînera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accord-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché ou accord-cadre passé dans le cadre du groupement pour ses différents besoins.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay au groupement de commandes précité.
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer de la convention constitutive pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.
- PREND acte des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- PREND acte des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, et ce sans distinction de procédures,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 82

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°82 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Eric LIABEUF Appui aux territoires

Objet :	Etude urbaine : mise en valeur de l'entrée Nord-Est (Tanneries / Renaissance / Saint-Jean / République – Entrée de ville de Chadrac) - plan de financement
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

La ville du Puy-en-Velay, depuis 2019, bénéficie du programme national « Action Coeur de Ville » qui est structuré autour de quatre axes (ville paysage, ville douce, ville vivante, ville ingénieuse). Initialement prévu pour 5 ans, ce programme est prolongé sur la période 2023-2026. Dans ce cadre, il s'élargit aux entrées de ville et d'agglomération qui ont été marquées par le développement des zones monofonctionnelles, mal articulées entre elles et avec les centre-villes et accordant une place prépondérante à la voiture.

Ce projet s'inscrit parmi les nouvelles actions identifiées dans ACV II 2023-2026 (signé le 15 janvier 2024).

Également inscrite dans le plan de paysage de l'Agglomération, cette étude consiste à déterminer les orientations programmatiques pour requalifier l'axe Renaissance-Saint-Jean. Ce dernier a été fortement impacté par la mise en service du contournement du Puy-en-Velay avec un développement significatif du trafic automobile. In fine, le projet doit permettre d'offrir une place plus importante aux modes doux dans un contexte plus végétal et au sein d'un environnement urbain plus qualitatif, tant en matière d'habitat que de commerce.

Il s'agira de concevoir le secteur d'étude dans sa globalité sous la forme d'un schéma directeur global répondant à des enjeux forts en matière de mobilité, de foncier, d'habitat et d'espaces publics.

Le coût prévisionnel de l'étude s'élève à 80 000 € hors taxes.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Travaux d'étude	80 000,00 €	ÉTAT 1 % Paysage	40 000,00 €	50,0 %
		CA du Puy-en-Velay	40 000,00 €	50,0 %
TOTAL	80 000,00 €	TOTAL	80 000,00 €	100,00 %

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes et documents nécessaires à ce projet.



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 83

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°83 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Christelle GINEYS Finances

Objet :	Gîte "Retrouvance" : convention financière avec la commune du Brignon
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 4 avril 2024 le Conseil communautaire a constaté la désaffectation du Gîte Retrouvance et approuvé la restitution du bien à la commune du Brignon.

Pour mémoire, la Communauté d'agglomération avait rénové ce gîte mis à disposition par la commune du Brignon et confié son exploitation à l'Office National des Forêts (ONF). Devant un modèle économique et une commercialisation qui n'ont pas fonctionné, l'ONF a sollicité la Communauté d'agglomération, pour convenir des modalités de sortie des obligations de cette convention.

Par une délibération du 4 avril 2024, la Communauté d'agglomération a approuvé la signature d'une convention de résiliation amiable avec l'ONF dans laquelle l'ONF s'engage à rembourser 70 % du montant de la redevance restant à verser, soit 146 396,85 €.

Il convient aujourd'hui de signer une convention avec la Commune du Brignon définissant les modalités financières du remboursement du reste à charge de 30 %, soit 62 741,51 €.

Par ailleurs, la commune remboursera à la Communauté d'agglomération les dépenses de fluides, refacturées par l'ONF, sur la période du premier semestre 2024 (notamment abonnement eau, électricité, téléphonie...).

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention, avec la Commune du Brignon, définissant les modalités financières de la prise en charge du remboursement des 30 % du reste à charge, soit 62 741,51 € et les dépenses de fluides du premier semestre 2024.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à la mise en œuvre de cette convention.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le



ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_228-DE

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 84

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°84 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Rachel CUPERLIER Finances

Objet :	Budget Annexe "Usines Relais" : Décision Modificative n° 1/2024
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

La Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024 du budget annexe « Usines Relais » se résume en une simple délibération d'ajustement de crédits dans les deux sections du budget.

1 – Section de fonctionnement :

A la demande de la Trésorerie, l'ajustement des crédits, dans la section de fonctionnement, permet de régulariser des opérations anciennes non soldées, provenant des anciennes communautés de communes.

Dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 65** « Autres charges de gestion courante » : **3 600 €**
- **Chapitre 023** « Versement à la section d'investissement » : **14 252 €**

Recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » : **17 852 €**

2 – Section d'investissement :

L'ajustement des crédits permet de payer le solde de l'assurance dommage-ouvrage dans le cadre de l'opération Usine Relais LEGUPUY.

Dépenses d'investissement :

- **Opération 94** – Usine relais LEGUPUY : **14 252 €**

Recettes d'investissement :

- **Chapitre 021** « Virement de la section de fonctionnement » : **14 252 €**

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la Décision Modificative n° 1/2024 du budget annexe « Usines Relais » telle que décrite ci-dessus.

Délibération n°84 du 08/07/2024

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 043-200073419-20240710-DEL_CC2024_229-DE



VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 85

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur William BRUN à Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier

Délibération n°85 du 08/07/2024

TEYSSIER, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Rachel CUPERLIER Finances

Objet : Budget principal : Admission des créances éteintes

Rapporteur : Roland LONJON

Madame la Trésorière Principale Municipale a adressé à la collectivité plusieurs listes de créances éteintes pour un montant total de 89 408,19 € TTC.

L'irrecouvrabilité définitive de ces créances résulte soit d'un jugement de clôture pour insuffisance d'actif, soit d'une décision d'effacement de dette pour surendettement.

Ces créances sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Liste 6383025011 : 17 301,03 € TTC

Nom du créancier	N° de titre ou rôle	Montant		Nature de la dette	Motif de la présentation
		HT	TTC		
Activité Principale					
BOUTIN TP SARL	204 de 2011 313 de 2012 265 de 2013 Ancienne Com Com Craponne	17 301,03 €	17 301,03 €	Parcelles de terrain	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
Total Activité Principale		17 301,03 €	17 301,03 €		

Liste 5858550311 : 20 068,23 € TTC

Activité Principale					
CASTELLANA Océane	2150 et 2477 de 2020	9,73 €	9,73 €	Crèche Mai et Juin 2020	Surendettement et décision effacement de dette
EN NAJARN KRAMI Houda	1095 – 1514 – 2004 – 2406 – 2894 – 3637 – 4691 – 5475 de 2021 77 de 2022	271,04 €	271,04 €	Crèche Février à Décembre 2021	Surendettement et décision effacement de dette
RIOUFREYT SAS	28 à 32 de 2018	19 280,00 €	19 280,00 €	Recettes GOLF 2018	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
Total Activité Principale		19 560,77 €	19 560,77 €		

Activité Déchetterie : 325013

SAINTE IMMO	10458 de 2015	307,92 €	369,48 €	Accès déchetterie Juin 2015	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
SARL ALANA CONCEPT	18341 – 18824 – 18957 – 19007 – 19137 – 19242 de 2020	114,98 €	137,98 €	Accès déchetterie Juillet 2019 à Juillet 2020	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
Total Activité Déchetterie		422,90 €	507,46 €		

Liste 6237940111 : 52 038,93 € TTC

Activité Principale					
L'Hermitage Hôtel	1016 et 1017 de 2016 1749 de 2020	31 474,00 €	31 474,00 €	Taxe de séjour de Juillet 2015 à Décembre 2019	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
SYLVEDIS	Divers titres ancienne Com Com de la Chaise Dieu 2008-2010	20 564,93 €	20 564,93 €	Crédit bail Atelier Relais SYLVEDIS	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ*
Total Activité Principale		52 038,93 €	52 038,93 €		
TOTAL GENERAL		89 323,63 €	89 408,19 €		

* Redressement Judiciaire / Liquidation Judiciaire

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 17/06/2024

Le Conseil Communautaire :

- ADMET les créances éteintes détaillées dans le tableau ci-dessus, pour un montant de 89 408,19 € TTC,
- AUTORISE le prélèvement de la dépense au chapitre 65 du budget principal.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 08/07/2024

Délibération n° 86

L'an deux mille vingt quatre, le huit juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Centre Culturel de Vals, Avenue Charles Massot, sous la Présidence de Monsieur Michel JOUBERT.

Date de la
Convocation :
lundi 01 juillet
2024

Étaient présents :

Nombre de
conseillers
en exercice :
96

Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Madame Annie BOUCHET, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur David MATHIEU, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Gilles OGER, Madame Maryse POURRAT, Monsieur André ROCHE, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Date de
publication en
ligne :
12/07/2024

Ont donné procuration ou ont été représentés :

Monsieur Michel BEGON à Monsieur Serge ABOULIN, Monsieur Jean-luc BORIE à Monsieur Roland GOBET, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Jean-Marc BOYER à Madame Annie BOUCHET, Monsieur Guy CHAPPELLE à Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Michel DESSIMOND à Monsieur Philippe RITTER, Madame Béatrice DIELEMAN à Monsieur Laurent BERNARD, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Roland GERENTON à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoit GIRODET à Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Corinne GONCALVES à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS à Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Madame Sandra LOMBARDY à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Maguy MASSE à Monsieur Michel JOUBERT, Monsieur Sébastien MASSON à Monsieur Jean-Marc PELISSIER, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER à Monsieur Joseph AMPILHAC, Madame Christiane MOSNIER à Madame Christelle VALANTIN, Monsieur Patrick NAVARRE à Monsieur Roland LONJON, Madame Christine NOTON à Madame Maryse POURRAT, Madame Marielle ROCHER à Madame Corinne BRINGER, Madame Isabelle VERDUN à Madame Françoise MASSARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Ginette VINCENT

Absent(e)s :

Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Roselyne BEYSSAC, Monsieur André BRIVADIS, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Celline GACON, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Jean-Louis PALHIÈRE, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Isabelle SEON, Monsieur

Délibération n°86 du 08/07/2024

Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier TEYSSIER

Secrétaire de séance : Jean-Paul BRINGER

La séance a été levée à : 20 H 25

Rédacteur : Alexandra GENTES Commande publique

Objet :	Convention de groupement de commandes pour les fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, la Ville du Puy-en-Velay et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent se constituer en groupement de commandes sur le fondement des articles L2113-6 et suivants du Code de la commande publique pour passer les futurs marchés de fourniture et livraison de fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau.

Les membres ont pour objectif en se groupant d'optimiser les futurs marchés en :

- coordonnant la procédure,
- réalisant des économies d'échelles,
- améliorant la qualité des offres reçues.

La convention de groupement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commandes, ainsi que celles relatives à la passation et l'exécution de ses marchés publics.

Le coordonnateur du groupement est la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay qui assure la gestion de la procédure, signe et notifie les marchés.

Chaque membre assure ensuite l'exécution de son propre marché.

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le principe de création d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de fournitures administratives, papier reprographie et petit matériel de bureau,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes, ci-annexée,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 08/07/2024,
Le Secrétaire de séance,
BRINGER Jean-Paul,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 08/07/2024